RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: F0DE6E28-B05C-443A-ABFA-53A1D8DE7D09

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 SEPTEMBRE 2024

I

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-huit septembre à onze heures,

Les associés de la société ABEDIS, société par actions simplifiée au capital de 301.950,00 euros, divisé en 13 725 actions de 22,00 euros chacune, ayant son siège social sis à [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 334 202 504, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sans délai sur accord unanime de l'ensemble des associés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par la SAS POURQUOI PAS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Olivier FLEURETTE.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

II

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

1) La feuille de présence de l'Assemblée,

2) Le courrier de démission de la Présidente.

III

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1) Prise d'acte de la démission de la Présidente de la société, quitus donné à l'exécution de son mandat,

2) Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la SAS POURQUOI PAS,

3) Pouvoir en vue des formalités.

Enfin, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Docusign Envelope ID: F0DE6E28-B05C-443A-ABFA-53A1D8DE7D09

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

IV

PREMIERE RESOLUTION

« L'Assemblée Générale décharge purement et simplement la Direction de la société du défaut de « convocation dans les conditions fixées aux termes des statuts de la société, et prend acte que tous « les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des actions de la société. »

Cette résolution, recueillant 13 725 voix sur 13 725 actions, est approuvée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société POURQUOI PAS SAS de ses « fonctions de Présidente, adressée par courrier du 18 septembre 2024, et décharge purement et « simplement la société POURQUOI PAS du défaut de remise de sa démission par notification « individuelle aux associés et prend acte que tous les associés sont présents et détiennent ensemble « l'intégralité des titres de la société afin de valider cette renonciation aux conditions de forme « prévues par les statuts.
«
« En conséquence, la société POURQUOI PAS, nommée auxdites fonctions aux termes des « décisions de l'associé unique en date du 30 septembre 2013, cessera ses fonctions de Présidente « de la SAS ABEDIS à compter de ce jour.
« L'Assemblée Générale lui donne quitus de l'exécution de son mandat. »

Cette résolution, recueillant 13 725 voix sur 13 725 actions, est approuvée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale décide de nommer à compter de ce jour, la société WAARON NIET, « société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.553.350,00 euros, ayant son siège « social [redacted] immatriculée au Registre du Commerce « de COLMAR sous le numéro 925 198 103, aux fonctions de Présidente de la société ABEDIS « pour une durée indéterminée, en remplacement de la société POURQUOI PAS SAS, Présidente « démissionnaire.
« La société WAARON NIET, prise en la personne de son cogérant, Monsieur Olivier « FLEURETTE, Présidente, accepte et déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou « déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans « les conditions prévues par la loi et les statuts.
« L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas lieu de modifier les statuts de la société, le « nom du Président n'y apparaissant pas ».

Cette résolution, recueillant 13 725 voix sur 13 725 actions, est approuvée à l'unanimité des présents.

Docusign Envelope ID: F0DE6E28-B05C-443A-ABFA-53A1D8DE7D09

QUATRIEME RESOLUTION

« La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une « copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il « appartiendra. »

Cette résolution, recueillant 13 725 voix sur 13 725 actions, est approuvée à l'unanimité des présents.

V

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée vers onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Présidente et les associés.

La Présidente entrante, et Associée
La SARL WAARON NIET
Représentée par son cogérant
Olivier FLEURETTE
Mention manuscrite
"Bon pour acceptation
des fonctions de Présidente"
Bon pour acceptation des fonctions de Présidente



La Présidente sortante,
La SAS POURQUOI PAS
Représentée par son Président
Olivier FLEURETTE



La SARL SINE DUBIO
Représentée par son cogérant
Jean-Noël BILLER

DocuSigned by:
[redacted]
A0387933C177C466...

Associée